

Matières du tems. Decemb. 1707. 395

déjà fort avancé par la conversion de près de quatre vingt millions en Rentes ou en Billets de nos Fermiers ou Receveurs Généraux, sans compter ceux qui se sont trouvés dans les Caisses de nos Trésoriers, jusqu'à concurrence de quatorze millions que nous avons éteint, il ne restoit qu'à presser l'exécution du projet que Nous Nous sommes proposé de les supprimer le plus promptement qu'il se pourra. A CES CAUSES & autres à ce Nous mouvants, de l'avis de nôtre Conseil, & de nôtre certaine science, pleine puissance & autorité Royal, Nous avons par ces présentes signées de nôtre main, dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, voulons & Nous plait, que dans le dernier jour de Decembre prochain, tous les anciens billets de monoye qui n'ont été convertis en nouveaux billets signés du Prevôt des Marchands & du Sindic nommé par les six Corps des Marchands de nôtre bonne Ville de Paris, conformément à nôtre Declaration du 24. Mai dernier, soient employés en billets signés des Fermiers Généraux de nos Fermes unies, ou des Receveurs Généraux de nos Finances, en rente sur le Clergé ou en Rentes au denier dix-huit créées sur l'Hôtel de Ville, & assignées sur nos Fermes des Gabelles & des Aides au choix des porteurs desdits billets; passé lequel temps lesdits billets demeureront nuls, & ne seront reçûs pour aucun des Emplois ci-dessus expliquez; Défendons conformément à nôtre Déclaration du vingt-trois Août dernier, & sous les peines y contenuës, de donner & de recevoir en payement aucuns desdits billets non convertis; Voulons qu'à commencer du premier Decembre prochain tous les payemens soient
faits